

AVIS DU COMITE DE SUIVI L.M.D.

INSCRIPTION DU DOCTORAT AU REGISTRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

Préambule

Même si les premiers doctorats datent du XIII^{ème} siècle, en France, hors du secteur académique, le diplôme de doctorat a souffert, souffre sans doute encore, d'un certain déficit de reconnaissance. Plusieurs causes peuvent être avancées.

Avec environ 15000 diplômés par an, les docteurs représentent, en France, moins de 3% des diplômés de l'enseignement supérieur. Ils peuvent alors constituer une population de diplômés dont les **effectifs** sont faibles, dans chaque établissement, et rendent difficiles des actions dédiées **spécifiquement** à ce diplôme (relations avec les secteurs socio-économiques, forum emploi, associations d'Alumni, enquêtes d'employabilité etc.).

	25%	50%	75%	100%
2015-2016	5	14	32	109
2010-2011	7	19	42	178
2007-2008	8	25	58	299
2000-2001	8	22	51	326

NOMBRE DE NOMS DIFFERENTS D'ETABLISSEMENTS SOUS LESQUELS ONT ETE DEPOSES 25 %, 50 %, 75 % OU 100 % DES THESES DE DOCTORAT A L'ABES PAR ANNEE UNIVERSITAIRE¹.

De plus, les doctorants mènent, **par essence**, des projets de recherche sur des sujets **originaux**. Ils bénéficient d'un encadrement personnalisé par leur directeur de thèse et leur expérience de recherche leur est propre. Chaque docteur a ainsi un **profil unique**. Les compétences des docteurs ne peuvent pas être envisagées de la même manière que pour d'autres catégories de diplômés dont le cadre de formation est beaucoup moins personnalisé.

Des actions en faveur de la **lisibilité** du doctorat ont été menées par l'Etat depuis 50 ans. En 1968 avec l'unification des disciplines, puis en 1984 en unifiant les diverses catégories de diplômes de doctorats (doctorat de 3^{ème} cycle, doctorat d'état...), puis, en 1999, via le lancement du processus de Bologne, préfiguré par la déclaration de la Sorbonne en 1998, dont un objectif principal est de mettre en place un système facilement compréhensible et comparable pour permettre une bonne lisibilité et faciliter la reconnaissance internationale des diplômés.

Ces travaux se poursuivent, en 2018, avec le projet d'inscription, dans le cadre de la loi de 2002 de modernisation sociale, du doctorat au **registre national des certifications professionnelles (RNCP)** au plus haut niveau du [cadre européen des certifications](#) (niveau 8 - EQF)².

¹ <http://theconversation.com/le-francais-perd-il-du-terrain-dans-les-theses-de-doctorat-68083>

² Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) - https://ec.europa.eu/ploteus/sites/eac-efq/files/broch_fr.pdf

Avis du comité de suivi Licence-Master-Doctorat

Le comité est tout à fait favorable à l'inscription du doctorat au registre national des certifications professionnelles et estime que cela contribuera positivement à la reconnaissance du doctorat en dehors du secteur académique. La concertation est en cours et la présentation des fiches, le 9 février 2018, au comité de suivi Licence-Master-Doctorat, par Alain Abecassis et Jean Louis Gouju, participe ainsi de cette concertation.

22 fiches RNCP sont proposées qui correspondent à 22 **segments d'activité professionnelle** du Conseil National Éducation-Économie (CN2E). Les établissements d'accréditation seront invités à identifier les fiches pertinentes relatives à leurs écoles doctorales. Le rattachement ne se fera pas au niveau de l'école doctorale mais de l'établissement accrédité. Les établissements pluridisciplinaires pourront ainsi se rattacher à l'ensemble des 22 fiches.

La segmentation est imposée par des contraintes techniques du système RNCP (5 codes ROME par fiche) et les regroupements de secteurs d'activité aboutissant aux segments retenus sont le résultat d'une concertation avec les partenaires professionnels.

Le comité de suivi L.M.D. recommande que le terme employé pour nommer ces regroupements de secteurs d'activité (segment, par exemple) n'introduise pas de confusion avec d'autres notions. Le comité recommande de ne pas utiliser le terme de « spécialité professionnelle ».

Le comité de suivi recommande qu'une réflexion complémentaire soit menée, dans le cadre du suivi de l'inscription au RNCP, sur cette segmentation, en particulier les métiers les plus transverses à l'ensemble des secteurs d'activités, les métiers relevant des sciences sociales, les métiers du secteur public et les métiers émergents.

Sur les fiches RNCP, il a été remarqué que les métiers accessibles pouvaient différer d'une fiche à une autre.

Le comité de suivi Licence-Master-Doctorat recommande de veiller à la cohérence entre les 22 fiches en termes de métiers accessibles.

Le référentiel de compétences³ sur lequel s'appuie les 22 fiches est le même pour toutes les fiches, ce qui répond aux attentes exprimées par le comité de suivi, dans son avis du 9 février 2018 et, auparavant, par de nombreux acteurs (ANDès, CJC, CPU, RNCD etc.).

Le comité de suivi L.M.D. demande que, lorsque ces fiches seront mises à jour, le référentiel de compétence reste commun à toutes les fiches.

³ Définition du terme « compétences », page 11 dans le cadre européen des certifications professionnelles : https://ec.europa.eu/ploteus/sites/eac-egf/files/broch_fr.pdf

Compétence : la capacité avérée d'utiliser des savoirs, des aptitudes et des dispositions personnelles, sociales ou méthodologiques dans des situations de travail ou d'études et pour le développement professionnel ou personnel. Le cadre européen des certifications fait référence aux compétences en termes de prise de responsabilités et d'autonomie.

Les 6 blocs de compétences correspondent à des compétences, identifiées par le collège des conseillers scientifiques de la DGESIP et de la DGRI, reprenant de nombreuses productions sur ce sujet et notamment les compétences attendues dans le cadre européen (voir les attendus des différents niveaux de formation, p. 12 et 13 de https://ec.europa.eu/ploteus/sites/eac-eqf/files/broch_fr.pdf et en particulier les niveaux 6, 7 et 8 ou la fiche produite par la CJC et l'ANDès : <https://www.andes.asso.fr/wp-content/uploads/ANDES-CJC-canevas-de-fiche-RNCP-nationale-pour-le-Doctorat.pdf>).

Le comité de suivi Licence-Master-Doctorat considère que ce référentiel de compétences est satisfaisant dans son ensemble et répond bien aux enjeux et aux attentes exprimées.

Quelques ajustements sont cependant recommandés sur les compétences :

1) Il faudrait indiquer que les docteurs possèdent une expertise de niveau international dans leur domaine de recherche.

2) Le référentiel pourrait mieux faire apparaître les compétences ci-après :

- s'intégrer et évoluer dans un **environnement international**, travailler en **équipe multiculturelle** (repris de la fiche de l'IOTA), développer et entretenir un réseau scientifique et professionnel (repris de la fiche CJC)
- savoir étudier et résoudre, en autonomie, des **problèmes complexes** dans des univers **incertains et risqués** (repris de la fiche de l'ENSAE)
- savoir **conduire un projet** de manière efficace réaliser une analyse de risques, (repris de la fiche de l'IOTA)
- avoir une **vision stratégique** (repris de la fiche de l'IOTA),
- s'intégrer dans une organisation, l'animer, la faire évoluer (repris de la fiche CJC)
- savoir se former, tout au long de sa vie, et faire preuve d'une capacité de prise en compte de l'évolution des contextes socio-professionnels, scientifiques et techniques,

Le comité de suivi L.M.D. recommande que l'évaluation des formations doctorales par l'HCERES, s'appuie sur ce référentiel de compétences.

Le comité de suivi L.M.D. recommande que tous les acteurs de la formation doctorale s'emparent de ce référentiel et contribuent à sa diffusion et à la sensibilisation des doctorants et doctorantes et de tous ceux qui participent à leur formation et à leur encadrement.

Le comité recommande que les tutelles des écoles doctorales s'emparent de ce référentiel et contribuent à sa pleine mise en œuvre, notamment en veillant au développement de formations contribuant à l'acquisition des compétences du référentiel.

Détails sur les positions des membres présents

→ ACCORD CPU, CDEFI, SGEN-CFDT, SUP-RECHERCHE UNSA, UNEF, CFDT, RNCD, PEEP, CDUL, AGRICULTURE, CULTURE

→ NE SE PRONONCE PAS UGICT-CGT, CGT –FERC-SUP

→ CGT –FERC-SUP EST EN DESACCORD AVEC LES 3 DERNIERS ALINEAS